

Dossier de presse • 5 mai 2015

Contacts presse

Gérard Durier • gdurier@ucanss.fr • 01 45 38 83 68 Muriel Plasse • muriel.plasse@en3s.fr • 04 77 81 18 32



70 ans de vivre mieu	e sécu : ux, vivre plus, vivre ensemble	3
	Dans tous les départements et au niveau national : des événements pour marquer l'anniversaire	6
et des as	es jeunes publics surés sociaux : ion des métiers, des services	9
	Pour s'informer et déposer sa contribution : un site internet ouvert à tous	12
d	945 -1946: la naissance le la Sécurité sociale organisation du projet et contacts	14



70 ANS DE SÉCU : VIVRE MIEUX, VIVRE PLUS, VIVRE ENSEMBLE

n octobre 2015, la Sécurité sociale fêtera les 70 ans des ordonnances du 4 octobre 1945.

Cet anniversaire doit être l'occasion de réfléchir à l'actualité de la Sécurité sociale.

La pérennité de notre système tient à la force du lien avec l'ensemble de la population.

Les actions menées privilégient la proximité, soulignent les apports pour les Français, sans occulter les contraintes et montrent que la Sécurité sociale est une actrice à part entière du changement et de la modernisation de notre système.

Les manifestions du 70° anniversaire sont organisées autour de trois grands thèmes:

.

Un système qui participe à la vitalité de la société française

La Sécurité sociale, à travers les prestations servies et les services développés, a participé activement à la vitalité de la société française.

En matière d'accompagnement des familles, les aides financières et les services d'accueil des jeunes enfants expliquent notamment le dynamisme de la natalité française. Depuis 1945, la France connaît un solde positif, à l'exception d'une période de 15 ans, alors que la plupart des autres pays développés, notamment européens, sont en dessous du seuil de renouvellement des générations.

Deux millions de naissances supplémentaires en France sur les années 2000, c'est ce que représente l'écart par rapport à la fécondité des autres pays de l'Union européenne.

L'organisation de l'offre de soins et la garantie de pouvoir y accéder ont également contribué à l'amélioration de l'état de santé, et à l'allongement de l'espérance de vie de la population.

Par ailleurs, l'augmentation du niveau des retraites depuis 1945 conduit aujourd'hui à une quasi égalité de revenus entre les actifs et les retraités, ce qui est une évolution considérable après une époque marquée par la pauvreté des retraités. Cette évolution agit également sur l'allongement de l'espérance de vie.

Tous ces points sont autant de réussites à l'actif de la Sécurité sociale, qui doivent néanmoins évoluer avec la société.

Pour pouvoir maintenir l'équilibre des régimes de retraite, le vieillissement de la population a nécessité d'actualiser les paramètres de la retraite : âge, contributions, montants.



Il amène également à développer de nouveaux services autour du bien vieillir. L'évolution des pathologies et techniques conduit ainsi à déployer d'autres services pour réduire les durées d'hospitalisation, mieux organiser les parcours de soins, et globalement, faire de l'assuré l'acteur de son parcours.

La diversification des recettes de la Sécurité sociale permet de mieux répartir les charges de la solidarité sur l'ensemble des revenus, sans la concentrer sur les seuls actifs.

Ces évolutions se sont, notamment, traduites par des adaptations régulières des règles et droits (durées de cotisations, etc.), mais aussi par de nouveaux services : prise en charge de l'accueil des jeunes enfants, aides au retour après hospitalisation et accompagnement-conseil de certaines pathologies.

Ces évolutions se sont également concrétisées à travers la manière de rendre le service aux assurés (prise en charge hospitalière, avance des frais de médicaments, remboursements de soins, carte Vitale, informations régulières sur les droits à retraite, etc.), allocataires, bénéficiaires et entreprises.

Ce développement de services, portés par les organismes, fait de plus en plus des Français les acteurs de leur protection sociale. Des Français qui, dès lors, se sentent également responsables du bien commun qu'est la Sécurité sociale.

.

Un service public dont les agents maintiennent le lien avec les assurés, allocataires et employeurs

L'anniversaire est l'occasion de renforcer le lien entre les publics et ceux qui travaillent tous les jours à leur service.

- Ouvrir les portes et montrer la «Sécurité sociale de l'intérieur»
- Mettre en avant des métiers particuliers
- · Valoriser des services et des innovations



Une organisation porteuse d'avenir

Parce que la Sécurité sociale accompagne au quotidien les enfants scolarisés et les jeunes actifs, les manifestions du 70° anniversaire traitent des questions suivantes:

- Comment parle-t-on aux jeunes de la Sécurité sociale et que fait-on pour la préserver pour eux?
- Comment les jeunes générations se saisissent-elles de la Sécurité sociale (perception, compréhension, attentes, etc.)?
- Comment les aide-t-on à mieux connaître la Sécurité sociale?





DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS ET AU NIVEAU NATIONAL: DES ÉVÉNEMENTS POUR MARQUER L'ANNIVERSAIRE

out au long de l'année, des événements seront proposés au public, assurés, bénéficiaires, entreprises, aussi bien au niveau local que national.

Des événements dans chaque département

Quel est le sens aujourd'hui de la Sécurité sociale? Quelle est son actualité? Comment s'estelle modernisée? Pour répondre à ces questions, les réseaux des régimes et branches, meilleure preuve de la traduction concrète de la Sécurité sociale pour les Français, organisent une série d'événements locaux.

Journées portes ouvertes et autres manifestations se tiendront jusqu'à la fin de l'année et permettront de découvrir de l'intérieur l'ensemble des organismes de sécurité sociale, les métiers de ce service public, les services et innovations proposés.

Les 176000 collaborateurs des réseaux des Caisses d'allocation familiale (CAF), Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), Caisses de retraite et santé au travail (CARSAT), Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociales et d'allocations familiales (URSSAF), Caisses de mutualité sociale agricole (CMSA), caisses du régime social des indépendants (RSI) seront ainsi mobilisés. De même que le seront les Caisses générales de sécurité sociale (CGSS) dans les DOM, ainsi que les régimes spéciaux de sécurité sociale: Caisse autonome de sécurité sociale dans les mines, Caisse de prévoyance SNCF, Caisse nationale militaire de sécurité sociale, Caisse d'assurance vieillesse, invalidité des cultes (CAVIMAC), Caisse des industries électriques et gazières, Régime des artistes auteurs...

Les équipes des réseaux seront mobilisées pour les actions vers les publics.



Des manifestations thématiques

Cinq manifestations thématiques sur l'enseignement de la Sécurité sociale, ses réformes et ses valeurs sont en cours de préparation.

21 mai: premières rencontres nationales «Enseignement supérieur et protection sociale», Paris, Université Panthéon Sorbonne

L'objectif de ces rencontres est de favoriser un dialogue rapproché, régulier entre les universitaires des différentes disciplines, et les professionnels de la protection sociale autour des constats sur l'enseignement de la protection sociale, sur les perspectives d'emploi des étudiants, et l'évolution des besoins des organismes.

http://resus.en3s.fr/accueil.html http://resus.en3s.fr/accueil.html

28 et 29 mai: colloque international «La Sécurité sociale: 70 ans d'âge, une idée neuve», Université de Bordeaux (COMPTRASEC)

Ambition: s'interroger sur les systèmes et les modèles de sécurité sociale dans diverses régions du monde dans un contexte bien différent de celui qui a prévalu à la naissance de ces systèmes en Europe: un contexte de globalisation, d'informalisation de l'économie, d'émergence de nouveaux risques sociaux comme de nouvelles formes de travail, de transformation des modèles familiaux, d'évolution des solidarités communautaires, d'une précarisation de l'emploi, des revenus et des ressources, de la place des femmes dans les sociétés contemporaines, etc. Autant de facteurs et de transformations qui exigent d'interroger l'universalité comme la modernité de l'idée de sécurité sociale en s'appuyant sur une analyse critique, pluridisciplinaire et comparative de sa mise en œuvre et de ses transformations dans différents systèmes économiques, politiques et sociaux.

http://comptrasec.u-bordeaux.fr/

29 septembre : colloque «70° anniversaire de la Sécurité sociale: origines, défis, devenir», Paris, organisé par le CEDIAS-Musée social avec le concours du Comité de pilotage du 70° anniversaire de la Sécurité sociale et de l'Université Paris Lumières (ComUE)

À partir d'une perspective historique sur le passage des assurances sociales à la Sécurité sociale, ce colloque tracera les évolutions et les perspectives de la Sécurité sociale.

http://www.cedias.org/actualite/colloque-70e-anniversaire-securite-sociale

8 et 9 octobre : colloque « Quelle(s) protection(s) sociale(s) demain? «, Paris, organisé par les universités Paris Assas et Paris Ouest la Défense

Ce colloque porte sur l'évolution des rapports entre l'assurance et l'assistance, la solidarité et le marché, l'évolution des techniques de couverture, ainsi que celle des régulations.

26 novembre : colloque du Comité d'histoire de la Sécurité sociale

Programme qui sera disponible prochainement sur le site: www.70anssecuritesociale.fr



Un grand événement national en point d'orgue

Un événement national sera organisé à une date proche de l'anniversaire de l'ordonnance du 4 octobre 1945, le 6 octobre prochain.

Placé sous l'égide des hautes autorités de l'État et en association avec les partenaires sociaux, il permettra notamment de valoriser ces travaux locaux, plus particulièrement ceux menés avec les jeunes, mais aussi de souligner toute la place de la Sécurité sociale dans la société française.

Quelques exemples d'événements départementaux

Dans chaque département un plan d'actions est construit et mis en œuvre en commun par les Caisses de Sécurité sociale. L'agenda du site www.70anssecuritesociale.fr permet de consulter et de localiser les événements. Les différentes manifestations sont tournées vers un public varié. Ci-dessous quelques exemples parmi les nombreuses manifestations programmées.

Allocataires, assurés et employeurs

- Installation d'un village de la Sécurité sociale (26/09 à Nice)
- Exposition dans les centres hospitaliers (du 28/09 au 2/10 à Niort)
- Représentation d'une pièce de théâtre/forum mettant en scène les idées reçues sur la Sécurité sociale (du 7 au 11/10 à Besançon)
- Conseil d'administration ouvert au public de toutes les Caisses de sécurité sociale (8/10 à Clermont-Ferrand)
- Journées portes ouvertes (Foix, Pau, Bayonne en octobre et le 27/11 à Saint-Étienne)

Jeunes

Les actions vers les jeunes publics sont réalisées en complément du concours national «les jeunes et la Sécu».

- Semaine de la Sécurité sociale auprès de collégiens (18 au 22/05 à Pointe-à-Pitre)
- Réalisation par des enfants d'un centre de loisirs d'une fresque sur un chantier (du 5 au 7 mai à Tarbes)
- Journées intergénérationnelles entre des centres de loisirs et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (23 septembre à Carcassonne)

Élus et décideurs locaux

Le 70e anniversaire est l'occasion de renforcer la connaissance de la Sécurité sociale auprès des décideurs, partenaires et élus locaux.

- Colloque pour partenaires universitaires, élus, partenaires locaux et sociaux (28 septembre à Rennes)
- Rencontres avec les élus locaux (Octobre/Bordeaux)
- Organisation avec 106 partenaires de « focus groupes » sur les relations avec la Sécurité sociale (du 26/10 au 30/10 à Auch

Manifestations sportives

Les manifestations sportives permettent de porter et rendre visibles les couleurs de la Sécurité sociale. Les T-shirts du 70e anniversaire seront présents dans de très nombreuses manifestations sur tout le territoire, jusqu'à la fin de l'année 2015.

- Défi interentreprises (10/09 à Poitiers)
- Participation des organismes de la Région Île-de-France à la course Odyssea, consacrée à la lutte contre le cancer (4/10 à Paris, jour anniversaire de l'ordonnance d'octobre 1945)
- Participation des organismes de sécurité sociale aux « foulées du tram » (11/10 à Nantes).





AUPRÈS DES JEUNES PUBLICS ET DES ASSURÉS SOCIAUX : PRÉSENTATION DES MÉTIERS, DES SERVICES ET DES INNOVATIONS

Une démarche de pédagogie qui se veut pérenne

Une démarche de pédagogie est engagée pour permettre aux jeunes publics de mieux comprendre leur protection sociale et de partager ses enjeux. Elle s'appuie sur un partenariat avec l'Éducation nationale.

La protection sociale fait déjà partie intégrante des programmes d'enseignement général (éducation civique au collège, histoire et économie dans les filières générales), comme techniques dans plusieurs filières de l'enseignement secondaire, ainsi qu'en post baccalauréat.

Cependant, le manque de contacts avec le monde professionnel prive cet enseignement du témoignage des professionnels.

Un partenariat nouveau a ainsi été engagé entre l'Éducation nationale et la Sécurité sociale qui se traduit, notamment, par l'organisation du concours « Les jeunes et la Sécurité sociale », ouvert dès février 2015. Les livrables des élèves sont produits avec l'appui de professionnels intervenant dans leurs lycées. Les lauréats du concours seront primés en octobre 2015, lors de l'événement national marquant le 70° anniversaire de la Sécurité sociale.

Ce concours vise à:

- faire réfléchir les élèves sur la solidarité et ce qu'elle signifie, sur les finalités de la Sécurité sociale, sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités;
- favoriser l'appropriation de concepts et valeurs à travers la participation à des actions, la conception de supports sur la Sécurité sociale, encadrée par les enseignants avec l'appui des professionnels de la Sécurité sociale.



Des projets d'élèves autour de 4 thèmes

Les projets des élèves doivent s'inscrire dans une liste de 4 thèmes. Tous permettent de respecter la pédagogie des enseignants et de favoriser la créativité des élèves dans l'élaboration des livrables, dont la forme est très variée: vidéo, BD, document/plaquette, affiche, saynète, etc.

1. La charte des droits et devoirs du citoyen social

Réaliser un projet de charte et à cette occasion réfléchir sur sa relation à la Sécurité sociale, ce qu'elle signifie pour soi-même et la collectivité, et décrire les comportements attendus.

2. Réfléchir sur le sens de la Sécurité sociale aujourd'hui en France, et dans le monde

Il est proposé d'écrire une lettre à Simone Veil qui avait interpellé les jeunes générations à l'occasion du 60° anniversaire de la Sécurité sociale en 2005 : «Ce que j'ai envie de dire aux jeunes générations, c'est : ne perdez pas le sens de la Sécurité sociale ».

À cette occasion, réfléchir sur la naissance de la Sécurité sociale, la façon de maintenir son sens, sa place dans le monde.

3. La Sécu, c'est quoi pour moi?

Créer une présentation pour les jeunes sur une dimension de la Sécurité sociale à choisir par les élèves: à cette occasion, travailler sur les représentations des jeunes, les analyser et produire son propre regard.

4. La Sécu: nouveaux services pour demain?

Proposer un nouveau service innovant: à cette occasion, réaliser une enquête auprès de jeunes, analyser ces propositions recueillies et proposer son innovation.

Plus de 3000 élèves sont engagés dans le concours. 110 lycées sont inscrits représentant 130 classes. 70,8% des classes sont des premières.

Des actions vers le public pour présenter les métiers, les services et les innovations

Des actions d'ouverture des organismes vers les publics seront conduites et prendront la forme soit de «journée portes ouvertes», soit de toute autre action ciblée, permettant de découvrir de l'intérieur l'ensemble des organismes de sécurité sociale, les métiers de ce service public, ainsi que les services et innovations proposés. Le principe même d'une opération commune à l'ensemble des organismes de la protection sociale permet d'appréhender la Sécurité sociale dans son ensemble, et non pas dans sa seule approche technique, caisse par caisse.

En complément, les organismes proposeront des actions locales, à leur initiative, jusqu'à la fin de l'année: participation à des manifestations sportives, à des forums, etc.

Ce choix permettra de mobiliser les 176 000 collaborateurs des réseaux des différentes caisses.



.

La Sécu tchate avec ses assurés!

Connecté et proche de ses assurés, le service public de la Sécurité sociale organise Les « tchats de la Sécu» à l'occasion de ses 70 ans.

« Posez vos questions, la Sécu vous répond! », ces grands rendez-vous de l'année 2015 permettront à tous les assurés sociaux de dialoguer en ligne avec les experts des différents organismes de la Sécurité sociale (assurance maladie, assurance retraite, allocations familiales…).

Informer les assurés sur leurs droits et devoirs, répondre à leurs questions sont les missions de tous les salariés de la Sécurité sociale. Ces *tchats* seront aussi l'occasion d'expliquer leur activité et l'action des organismes auprès des assurés.

Sur www.70anssecuritesociale.fr, les assurés seront invités à poser leurs questions en amont ou en direct, sur des sujets, tels que l'âge et le montant de la retraite, les droits maladie, les prestations famille mais aussi les opportunités de travail à la Sécurité sociale.

Calendrier des tchats:

Retraite: quel âge de départ? quel montant? 23 juin

avec l'assurance retraite, la MSA et le RSI

Famille et enfants: quels sont mes droits? Septembre

avec les allocations familiales, la MSA et le réseau des URSSAF

Travailler à la Sécu: quelles opportunités? quels sont les profils recherchés? Octobre

avec l'Union des Caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS), l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S) et les DRH des caisses

Précarité, handicap, accès aux droits : quel accompagnement des personnes en difficulté ? Novembre

avec la MSA, l'assurance maladie et les allocations familiales

Carte vitale : comprendre mes droits. Décembre avec l'assurance maladie, la MSA et le RSI

Les retranscriptions des échanges seront disponibles à l'issue de chaque rencontre.





POUR S'INFORMER ET DÉPOSER SA CONTRIBUTION : UN SITE INTERNET OUVERT À TOUS



Des supports d'information et de pédagogie adaptés aux différents publics

L'espace centralise l'ensemble des supports pédagogiques et de compréhension de la protection sociale: présentations didactiques, données, chiffres-clés, quizz, vidéo, liens vers des sites institutionnels.

Par leur tonalité, de nombreux supports tranchent avec des présentations institutionnelles classiques: clips vidéo, contributions et témoignages de personnalités extérieures à la Sécurité sociale.

Ils permettront aux publics d'avoir une approche plus ludique de la Sécurité sociale et nourriront les travaux d'appropriation par les jeunes, dans le cadre du concours lancé avec l'Éducation nationale.

Les contenus seront enrichis progressivement tout au long de l'année.





L'agenda complet et l'actualité des événements

Seront présentés sur le site, l'agenda et l'actualité des événements, locaux ou nationaux.

Également disponibles, des vidéos de présentation ainsi que les restitutions des manifestations passées.

Une rubrique a par ailleurs été créée pour les personnels des caisses, destinée à recueillir les propositions des salariés en équipe, dans le cadre d'un concours «appel à idées» sur les améliorations de service, et sur la promotion de la Sécurité sociale.





Un espace de dépôt des productions des lycéens

.

Dans le cadre du concours organisé avec l'Éducation nationale, les lycéens déposent leurs dossiers de candidature et leurs productions.

Le règlement du concours et les premiers témoignages de lycéens sont disponibles depuis l'ouverture du site, en mars.





1945-1946 : LA NAISSANCE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le programme du Conseil national de la résistance

Pendant la Seconde guerre mondiale, le droit de chacun à la Sécurité sociale sera consacré dans diverses déclarations internationales dont la charte de l'Atlantique de 1941 signée par Roosevelt et Churchill et la Déclaration de Philadelphie de 1944 qui sera la nouvelle charte de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Pendant cette période, en Grande Bretagne, Lord Beveridge propose un plan de sécurité sociale en vue d'éliminer la pauvreté en généralisant des prestations forfaitaires à toute la population et en créant un service national de santé financé par l'impôt.

En France, pays occupé, la réflexion sur l'après-guerre se déroule à Alger où se trouve le Comité français de libération nationale. Mais en juillet 1944, le commissariat aux affaires sociales du Gouvernement provisoire considère qu'il « n'est nullement en mesure de préparer un plan de réformes des divers régimes d'assurances sociales des travailleurs français ».

La Résistance intérieure de son côté prépare l'après-guerre en réunissant des professeurs de droit, des syndicalistes et des hauts fonctionnaires tels qu'Alexandre Parodi et Pierre Laroque. Mais elle juge les guestions économiques prioritaires par rapport aux réformes sociales.

Ses réflexions déboucheront sur le programme du Conseil national de la résistance adopté le 15 mars 1944 qui consacre un article à l'instauration d'un «plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seront incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ».

Cependant, à la Libération, aucun projet précis n'avait été adopté. Tout restait à faire.

Les ordonnances d'octobre 1945

C'est pourtant pendant le premier Gouvernement provisoire présidé par le Général de Gaulle que sont adoptées les deux ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 relatives à la Sécurité sociale, la première sur l'organisation, la seconde sur les prestations.

Alexandre Parodi, maître des requêtes au Conseil d'État, nommé ministre du Travail en septembre 1944, confie dès le mois suivant à Pierre Laroque, également maître des requêtes et très impliqué dans les Forces françaises libres, la Direction générale des assurances sociales au sein de son ministère. Il reçoit pour mission de préparer la réforme.



Le projet de l'ordonnance du 4 octobre 1945 est soumis à l'Assemblée consultative provisoire qui rend en août 1945 un avis favorable par 190 voix contre une et 84 abstentions, notamment du Mouvement républicain populaire (MRP), de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) et de quelques radicaux, hostiles au choix de la caisse unique par département et à la nomination – et non à l'élection – des administrateurs.

Les ambitions de la réforme, que l'on a résumées par les 3 U – universalité, unité, uniformité – n'étaient en effet pas toutes acceptées par tous. Si le principe de l'universalité, c'est-à-dire de la généralisation, ne fut pas contesté en 1945, l'unité de caisse et de cotisation en revanche fut rejetée par les mouvements qui réclamaient le maintien de l'autonomie des caisses d'allocations familiales (qu'ils finiront par obtenir). Mais ce ne furent pas les seuls problèmes.

La mise en œuvre des ordonnances de 1945

La situation économique du pays était particulièrement difficile. La succession de lois en 1946 traduit ce conflit entre les ambitions sociales et les capacités économiques.

D'ailleurs, l'ordonnance du 4 octobre 1945, qui créait une organisation de la Sécurité sociale chargée d'assurer la protection des travailleurs (salariés et non salariés) indiquait elle-même que cette protection pourrait être étendue à d'autres catégories de la population. On ne pouvait pas tout faire tout de suite.

Cette prudence n'a pas empêché la loi du 22 août 1946 portant généralisation de la Sécurité sociale de prévoir l'assujettissement aux assurances sociales de tout Français résidant sur le territoire français. Mais son application était subordonnée à l'atteinte d'un certain niveau de la production industrielle.

La loi du 22 août 1946 sur les prestations familiales en accorde le bénéfice à la quasi-totalité de la population et la loi du 13 septembre 1946, brûlant les étapes, décide qu'au 1^{er} janvier 1947 l'assurance vieillesse sera étendue à toute la population active. Enfin, la loi du 30 octobre 1946 intègre la protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles dans le champ de la Sécurité sociale.

La loi du 13 septembre 1946 rencontra l'opposition des catégories non salariées: elle sera abrogée et une loi de 1948 créera les régimes autonomes d'assurance vieillesse des non salariés non agricoles. Le secteur de l'agriculture avait déjà obtenu le maintien définitif de son propre régime tandis que les salariés du secteur public, listés dans le décret du 8 juin 1946 conservaient leurs régimes propres, en principe à titre provisoire.

Les ambitions du plan français de sécurité sociale seront reprises dans les années soixantedix et au-delà, quand des réformes importantes réaliseront les généralisations de la Sécurité sociale à toute la population, des régimes complémentaires de retraite aux personnes actives et l'harmonisation progressive des protections des différents régimes. Le plan de 1945 a inspiré tous les réformateurs depuis 70 ans.

Ordonnance de création de la Sécurité sociale (extrait)

4 NCTO 1945

portant organisation de la Sécurité Sociale.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

SUR le rapport du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale,

VU l'ordonnance du 3 juin 1943 portent institution du Comité français de la libération nationale, ensemble les ordon-mances des 3 juin et 4 septembre 1944,

VU l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes. VU le décret du 2 Octobre 1945 relatif à l'exercice de la

Présidence du Gouver VU l'urgence constatée par le Président du Gouvernement nement provisoire de la République française pendant l'absence du Général de GAULLE,

Le Conseil d'Etat (Commission permanente) entendu :

ORDONNE:

TITRE I - DISFOSITIONS GENERALES

Article ler .- Il est institué une Organisation de la Sécurité Sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'Organisation de la Sécurité Sociale assure dès à L'Organisation de la Securité Sociale assure des à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux Vieux Travailleurs Salariés, les accidents du travail etmaladies professionnelles et les allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réservet des dispositions de la présente ordonnance.

Des ordonnances ultérieures procèderont à l'harmo-nisation desdites législations et pourront étendre le champ d'ap-plication de l'Organisation de la Sécurité Sociale à des catégories nouvelles de bénéficiaires et à des risques ou prestations non prévus par les textes en vigueur.

TITRE II - ORGANISATION TECHNIQUE ET FINANCIERE

Article 2.- L'organisation technique et financière de la Sécurité Sociale comprend :

010 40235 au 6 10 115 p. 6280 x



L'ORGANISATION DU PROJET **ET CONTACTS**

Direction du projet

Dominique Libault, Directeur général EN3S - dominique.libault@en3s.fr

Comité de pilotage national

DSS: Thomas Fatome, Directeur, représenté par Armelle Beunardeau - armelle.beunardeau@ sante.gouv.fr

Secrétaire général : François Hiebel - francois.hiebel@en3s.fr et francois.hiebel@accos.fr

Délégué pédagogique : Pierre Ramon Baldie - pierre.ramon-baldie@en3s.fr et pierre.ramonbaldieursaf.fr

CNAF: Daniel Lenoir, Directeur général, représenté par Béatrice Degrugillers de la Brosse beatrice.degrugillers-de-la-brosse@cnaf.fr

CNAM: Nicolas Revel, Directeur général, représenté par Nelly Haudegand - nelly. haudegand@cnamts.fr

CNAV: Pierre Mayeur, Directeur général, représenté par Anne Renault - anne.renault@cnav.fr

ACOSS: Jean-Louis Rey, Directeur général, représenté par Gabrielle Hoppe - gabrielle. hoppe@acoss.fr

UCANSS: Didier Malric, Directeur général, représenté par Gérard Durier - gdurier@ucanss.fr

MSA: Michel Brault, Directeur général, représenté par Emmanuelle Pabolleta - pabolleta. emmanuelle@ccmsa.msa.fr,

RSI: Stéphane Seiller, Directeur général, représenté par Catherine Fraudeau - catherine.fraudeau@rsi.fr

Comité d'histoire de la Sécurité sociale : Rolande Ruellan, Présidente - chss@sante.gouv.fr

Secrétariat général des ministères sociaux/DICOM: Anne-Catherine Ferrari - anne-catherine. ferrari@sg.social.gouv.fr

Contacts presse des caisses et de l'EN3S



CNAF: guillaume.peyroles@cnaf.fr

CNAM: cnamts@presse.fr CNAV: presse@cnav.fr

ACOSS: contact.presse@acoss.fr UCANSS: gdurier@ucanss.fr

MSA: vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr

RSI: presse@rsi.fr

EN3S: muriel.plasse@en3s.fr



Contacts régionaux

Région	Nom	Prénom	Branche	Organisme du coordonnateur	Couriel	
Aquitaine	CADY	Gaëlle	Retraite	CARSAT Aquitaine	gaelle.cady@carsat-aquitaine.fr	
Auvergne	PASSAVY	Nathalie	Retraite	CARSAT Auvergne	nathalie.passavy@carsat-auvergne.fr	
Basse-Normandie	DESVAGES	Virginie	Famille	CAF Calvados	virginie.desvages@cafcaen.cnafmail.fr	
Bourgogne et Franche-Comté	COLOMB	Philippe	Retraite	CARSAT Bourgogne / Franche-Comté	philippe.colomb@carsat-bfc.fr	
Bretagne	LE RAY	Agnès	CPAM	CPAM Ille-et-Vilaine	agnes.le-ray@cpam-rennes.cnamts.fr	
Centre-Val de Lorie	BLUM	Frédéric	Famille	CAF Cher	frederic.blum@cafbourges.cnafmail.fr	
Champagne-Ardenne	ROUSSEAU	Alain	Maladie	CPAM Ardennes	alain.rousseau@cpam-charleville.cnamts. fr	
Haute-Normandie	LEROGERON	Fanny	Recouvrement	URSSAF Haute-Normandie	fanny.lerogeron@urssaf.fr	
Île-de-France	CHABAUD	Caroline	Recouvrement	URSSAF Île-de- France	caroline.chabaud@urssaf.fr	
Languedoc- Roussilon	SUAU	Céline	Famille	CAF Hérault	celine.suau@cafmontpellier.cnafmail.fr	
Lorraine	UGUEN	Stéphane	Retraite	CARSAT Nord-Est	stephane.uguen@carsat-nordest.fr	
Midi-Pyrénées	SERRAZ	Bruno	Famille	CAF de Haute-Garonne	bruno.serraz@caf.fr;	
Nord-Pas de Calais	MARTINEZ	Maria	Maladie	CPAM Roubaix-Tourcoing	maria.martinez@cpam-roubaix-tourcoing. cnamts.fr	
Pays de la Loire	BOURDON	Hélène	Recouvrement	URSSAF Pays de la Loire	helene.bourdon@urssaf.fr	
Picardie	de ROCKER	Françoise	Maladie	CPAM de l'Oise	francoise.de-rocker@cpam-oise.cnamts.fr	
Poitou-Charente	LOIZEAU	Christine	Famille	CAF Vienne	christine.loizeau@caf.fr	
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	SCHEUCH	Magali	Retraite	CARSAT Sud-Est	magali.scheuch@carsat-sudest.fr	
Rhône-Alpes	GAUTSCH	Emmanuel	Recouvrement	URSSAF Rhône-Alpes	emmanuel.gautsch@urssaf.fr	
Guadeloupe	FRENET	Frédéric	CGSS	CGSS Guadeloupe	frederic.frenet@cgss-guadeloupe.fr	
Guyane	METHON	Nathaly	CGSS	CGSS Guyane	nathaly.methon@cgss-guyane.fr	
Martinique	COURTINARD	Pierre	CGSS	CGSS Martinique	pierre.courtinard@cgss-martinique.fr	
Réunion	BOUNEA	Suzanne	CGSS	CGSS Réunion	suzanne.bounea@cgss.re	



Contacts départementaux

Département	Organisme	Nom	Prénom	Adresse mail
Ain	CPAM	PETIT	Yves	yves.petit@cpam-ain.cnamts.fr
Aisne	CPAM	CHELLOUL	Alain	alain.chelloul@cpam-aisne.cnamts.fr
Aisne	CAF	DAZIN	Michel	michel.dazin@cafaisne.cnafmail.fr
Allier	CPAM	ROUYER	Patrick	patrick.rouyer@cpam-moulins.cnamts.fr
Alpes-de-Haute-Provence	CPAM	CASCIANO	Stéphane	stephane.casciano@cpam-digne.cnamts.fr
Alpes-Maritimes	CPAM et CAF Hautes Alpes	PLATTET	Guy	guy.plattet@cpam-nice.cnamts.fr
Ardèche	CPAM	ZINNI	Caroline	caroline.zinni@cpam-ardeche.cnamts.fr
Ardennes	CPAM	TISON	Jean-Michel	jean-michel.tison@cpam-charleville.cnamts.fr
Ariège	CPAM	PAGEAUX	Edith	edith.pageaux@cpam-foix.cnamts.fr
Aube	CAF	ANDRE	Claude	claude.andre@caftroyes.cnafmail
Aude	CPAM	JALADEAU	Laurent	laurent.jaladeau@cpam-carcassonne.cnamts.fr
Aveyron	CAF	BONNEFOND	Stéphane	stephane.bonnefond@cafrodez.cnafmail.fr
Aveyron	CPAM	LAURENS	Anne	anne.laurens@cpam-rodez.cnamts.fr
Bas-Rhin	CARSAT	MARBACH	René	
Bouches-du-Rhône	CARSAT	DE NICOLAÏ	Sophie	sophie.denicolai@carsat-sudest.fr
Calvados	CPAM	MELZI	Joël	joel.melzi@cpam-caen.cnamts.fr
Cantal	CPAM	LAURENT	Arnaud	arnaud.laurent@cpam-aurillac.cnamts.fr
Charente	CPAM	ETCHEVERRIA	Nathalie	nathalie.etcheverria@cpam-angouleme.cnamts.fr
Cher	CAF	BASTID	Elisabeth	
Corrèze	CAF	AUDOIN	Jérémie	jeremie.audoin@cafbrive.cnafmail.fr
Corse du Sud	CPAM	GUILLOU	Madeleine	marie-madeleine.guillou@cpam-ajaccio.cnamts.fr
Côte-d'Or	CAF DIJON	SANNER	Christophe	christophe.sanner@cafdijon.cnafmail.fr
Creuse	CAF	GARGA- DENNEC	Erwan	erwan.gargadennec@caf.fr
Deux-Sèvres	CPAM	LEFEVRE	Thierry	thierry.lefevre@cpam-niort.cnamts.fr
Dordogne	CPAM	SERVAUD	Bernard	bernard.servaud@cpam-perigueux.cnamts.fr
Doubs	CPAM	ROUCHON	Maxime	maxime.rouchon@cpam-doubs.cnamts.fr
Doubs	URSAFF (copilote)	BARRALIS	Anne	anne.barralis@urssaf.fr
Drôme	CAF	MEYSSIN	Brigitte	brigitte.meyssin@cafvalence.cnafmail.fr
Essonne	CPAM	COLLARD	Christian	christian.collard@cpam-evry.cnamts.fr



	1			
Département	Organisme	Nom	Prénom	Adresse mail
Eure	CAF	SOURD	Annick	annick.sourd@cafevreux.cnafmail.fr
Eure-et-Loir	CAF	GRETHEN	Thierry	
Gers	CPAM	BOYER	Serge	serge.boyer@cpam-auch.cnamts.fr
Gironde	CPAM	DEMILLY	Christophe	christophe.demilly@cafbordeaux.cnafmail.fr
Haute-Corse	CAF	ROUS	Christine	christine.rous@cafbastia.cnafmail.fr
Haute-Garonne	CAF	PITEAU	Jean-Charles	jean-charles.piteau@caftoulouse.cnafmail.fr
Haute-Garonne	CPAM	DAVILA	Michel	michel.davila@cpam-toulouse.cnamts.fr
Haute-Loire	CPAM	BONNEFOIS	Christophe	christophe.bonnefois@caf.cnafmail.fr
Hautes-Alpes	CPAM Alpes de Haute Provence	MARINETTI	Dominique	dominique.marinetti@cafgap.cnafmail.fr dominique.marinetti@cpam-gap.cnamts.fr
Haute-Saône	CPAM	COURTIAL	Patricia	patricia.courtial@cpam-vesoul.cnamts.fr
Haute-Savoie	CAF	DELPLANQUE	Jean-Jacques	jean-jacques.delplanque@cafannecy.cnafmail.fr
Haute-Savoie	СРАМ	LEVANDO Jacques jusqu'au 31/03	CABOT Sandrine à c/01/04	sandrine.cabot@cpam-flandres.cnamts.fr
Hautes-Pyrénées	CAF	ARMENGAUD	Philippe	philippe.armengaud@caftarbes.cnafmail.fr
Haute-Vienne	CAF	TROUDET	Dominique	dominique.troudet@caflimoges.cnafmail.fr
Haut-Rhin	CAF	PION	Jean-Jacques	
Hauts-de-Seine	CAF	GUGENHEIM	Caroline	carolinegugenheim@cafnanterre.cnafmail.fr
Hérault	CAF	MATHIEU	Thierry	thierry.mathieu@cafherault.cnafmail.fr
Ille-et-Vilaine	CPAM	QUERIC	Claudine	claudine.queric@cpam-rennes.cnamts.fr
Indre	CPAM	POULLIN	Elodie	
Indre-et-Loire	CPAM	BARBOT	Jean-Claude	
Jura	CPAM	MALINAS	Pierre Yves	pierre-yves.malinas@cpam-lons.cnamts.fr
Jura	CAF	DELORME	Alain	alain.delorme@cafsaint-claude.cnafmail.fr
Landes	CPAM	COULOMBEAU	Yves	yves.coulombeau@cpam-montdemarsan.cnamts.fr
Loire	EN3S	BEAUDOUIN	Christophe	christophe.beaudouin@en3s.fr
Loire-Atlantique	CAF	DUBECQ- PRINCETEAU	Elisabeth	elisabeth.dubecq-princeteau@cafnantes.cnafmail.fr
Loir-et-Cher	CAF	PREVOTAT	Jean-Yves	
Lot	CAF	PALUS	Elise	elise.palus@cafcahors.cnafmail.fr
Lot-et-Garonne	CPAM	SAMSON	Bénédicte	benedicte.samson@cpam-agen.fr
Lozère	CCSS	PERRIOT- BOCQUEL	Bertrand	bertrand.perriot@cpam-mende.cnamts.fr



Département	Organisme	Nom	Prénom	Adresse mail
Maine-et-Loire	CAF	GUERY	Patrick	patrick.guery@cafmaine-et-loire.cnafmail.fr
Manche	CPAM	DECAEN	Philippe	philippe.decaen@cpam-st-lo.cnamts.fr
Mayenne	CAF	MORATO	Michèle	michele.morato@caflaval.cnafmail.fr
Meurthe-et-Moselle	CARSAT	LAUTMANN	Albert	albert.lautman@carsat-nordest.fr
Meuse	CAF	THIROLLE	Jérôme	jerome.thirolle@cafbar-le-duc.cnafmail.fr
Moselle	CAF	LAFOUX	Emmanuelle	emmanuelle.lafoux@cpam-moselle.cnamts.fr
Moselle	CAF	PONTE	Laurent	laurent.ponte@cafmetz.cnafmail.fr
Nièvre	CPAM NEVERS	PINEROT	Odile	odile.pinero@cpam-nevers.cnamts.fr
Nord	CARSAT	DEBLOCK	Francis	francis.deblock@carsat-nordpicardie.fr
Oise	CPAM	AZAM	Marc André	marc-andre.azam@cpam-oise.cnamts.fr
Orne	CPAM	VACHON	Lilian	lilian.vachon@cpam-alencon.cnamts.fr
Paris	CAF	HAURIE	Jean Louis	jean-louis.haurie@cafparis.cnafmail.fr
Pas-de-Calais	CARSAT	DEBLOCK	Francis	francis.deblock@carsat-nordpicardie.fr
Puy-de-Dôme	CAF	GALES	Yves	yves.gales@carsat-auvergne.fr
Pyrénées-Atlantiques	CPAM	ARZEL	Gilles	gilles.arzel@cpam-pau.cnamts.fr
Pyrénées-Orientales	CPAM	CASTELLETTA	Angelo	angelo.castelletta@cpam-perpignan.cnamts.fr
Rhône	CAF	SIMMONOT	Philippe	philippe.simmonot@cafrhone.cnafmail.fr
Saône-et-Loire	CAF MACON	BRUSCHET	Marie-Pierre	marie-pierre.bruschet@cafmacon.cnafmail.fr
Saône-et-Loire	CPAM MACON (co pilote)	PIFFETEAU	Alain	alain.piffeteau@cpam-macon.cnamts.fr
Sarthe	CPAM	ROBINEAU	Jean Joseph	jean-joseph.robineau@cpam-lemans.cnamts.fr
Savoie	CPAM	PATOUILLARD	Audrey	audrey.patouillard@cpam-chambery.cnamts.fr
Seine et Marne	CAF	BASSO- FATTORI	Agnès	agnes.basso-fattori@cafmelun.cnafmail.fr
Seine-Maritime	URSSAF	GILMANT	Gérard	gerard.gilmant@urssaf.fr
Seine-Saint-Denis	CAF	BELMOUNES	Tahar	tahar.belmounes@cafrosny.cnafmail.fr
Tarn	CPAM	CARDINAL	Hélène	helene.cardinale@cpam-albi.cnamts.fr
Tarn-et-Garonne	CPAM	BATY	Bruno	bruno.baty@cpam-montauban.cnamts.fr
Territoire de Belfort	CPAM	GOGUILLOT	Helga	helga.goguillot@cpam-belfort.cnamts.fr
Territoire de Belfort	CAF (copilote)	PARAIRE	Olivier	olivier.paraire@cafbelfort.cnafmail.fr
Val de Marne	CPAM de Créteil	LE MAY	Raynal	raynal.le-may@cpam-creteil.cnamts.fr
Val d'Oise	CPAM	ALFOCEA	Cécile	cecile.alfocea@cpam-cergypontoise.cnamts.fr



Département	Organisme	Nom	Prénom	Adresse mail
Var	URSSAF	HUTIN	Sylvain	sylvain.hutin@urssaf.fr
Vaucluse	CPAM	DE MEIRLEIRE	Catherine	catherine.demeirleire@cpam-avignon.cnamts.fr
Vendée.	CAF	FLAMAND	Nicolas	nicolas.flamand@cafla-roche-yon.cnafmail.fr
Vienne	CPAM	TROTABAS	Philippe	philippe.trotabas@cpam-poitiers.cnamts.fr
Vosges	CAF	KLOPP	Marie- Christine	marie-christine.klopp@cafepinal.cnafmail.fr
Yvelines	CAF	CLAIR	Elodie	elodie.clair@cafyvelines.cnafmail.fr
Guadeloupe	CAF	SAINT CLEMENT	Jean	jean.saint-clement@cafguadeloupe.cnafmail.fr
Guyane	CGSS	HARENG	Monique	monique.harang@cgss-guyane.fr
Martinique	CGSS	COURTINARD	Pierre	pierre.courtinard@cgss-martinique.fr
Réunion	CGSS	BOUNEA	Suzanne	suzanne.bounea@cgss.re